



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 20 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

N° DEL-2023-4-02

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nature de l'acte :
Finances - subventions

OBJET :
Versement d'une subvention
de partenariat à l'association
Ocean Trotter - Expédition
maritime Atlantea - Passation
d'une convention de
partenariat entre la
Commune de Thoiry et
l'Association Ocean Trotter

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. THOMAS, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. GUIOTON, Conseiller Municipal délégué, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LAVOUE.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

M. MILLET, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230926-DEL-2023-4-02-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Ocean Trotter est pleinement associée au projet d'expédition Atlantea porté par l'association Sailowtech.

Sailowtech est une association soutenue et supervisée par l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) qui a pour but d'aider à préserver l'Océan et mieux comprendre sa complexité en permettant aux étudiant.es de contribuer au développement d'instruments scientifiques innovants et frugaux afin de réaliser des mesures de terrain pour étudier l'écosystème marin.

Les instruments de mesures océaniques développés sont destinés à être embarqués lors d'expéditions scientifiques et éducatives en voilier qui minimisent au maximum leur impact environnemental.

La transmission des connaissances et la sensibilisation du plus grand nombre est un aspect majeur de l'initiative Sailowtech. À travers divers canaux de communication, des événements et des ateliers, Sailowtech promeut la préservation des océans, la philosophie low-tech et l'esprit d'aventure.

Sailowtech a pour objectifs de :

- Impliquer les étudiants dans le développement de méthodes et d'instruments plus durables au service de la compréhension des océans
- Promouvoir la science de terrain en voilier
- Participer à une meilleure compréhension du plancton, à plusieurs échelles, à travers le globe et comprendre l'environnement qui l'entoure pour mieux le préserver.

L'association porte l'expédition Atlantea, une expédition scientifique et éducative en voilier autour de l'Océan Atlantique Nord. Le projet consiste à observer le plancton ainsi qu'une partie de ses facteurs de pression environnementaux pour six laboratoires scientifiques français et suisses.

L'équipage, composé en permanence de 5 à 6 membres, naviguera sur le voilier Carlina, mis à disposition par l'association française Ocean Trotter durant une année à compter du mois d'octobre 2023.

L'association assure également le routage et effectue un suivi de l'expédition (en termes juridiques, techniques et pratiques, notamment maintenance du bateau).

Une jeune Thoirysienne, étudiante à l'EPFL, Lola PRICAM, fera partie de l'équipage embarqué à compter du mois de janvier 2024 pour une durée de 9 mois.

Madame le Maire indique que l'Association Sailowtech a adressé à la Ville de Thoiry, une demande de subvention de partenariat pour son projet d'expédition Atlantea.

Madame le Maire précise que l'Association Sailowtech étant suisse, le partenariat peut être porté par l'association Ocean Trotter.

Madame le Maire indique, à l'assemblée, que l'Association Ocean Trotter référencée sous le numéro RNA W311007900 et représentée par son président Monsieur Romain Bazile, a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à l'océan, sa préservation et ses mystères.

Un projet de convention de partenariat a été établi, à cet effet, entre la commune de Thoiry et l'association Ocean Trotter, dont un exemplaire est joint en annexe.

Considérant l'intérêt de cette expédition, Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer à l'association Ocean Trotter une subvention de partenariat de 5000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE L'UNANIMITE,

ACCEPTE de verser une subvention de partenariat à l'Association Ocean Trotter de 5000€ pour l'expédition Atlantea,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre les deux parties et autorise Madame le Maire à la signer,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**FAIT A THOIRY,
LE 26 SEPTEMBRE 2023**

**LE MAIRE,
Muriel BÉNIER**

Certifiée exécutoire le *28/09/2023*
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le *28/09/2023*

